

Dossier reçu le : .....  
 Dossier enregistré le : .....  
 RDV fixé le : .....  
 avec : .....



# DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation envisagée **1** .....  
**2** .....

## → Formation Continue

- Demandeurs d'emploi
- Salarié
- Demande à titre individuel

## → Formation en Alternance

- Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

Madame     Monsieur    N° de sécurité sociale : .....  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Nom de jeune fille : ..... Nationalité : .....  
 Né(e) le : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à : ..... Dépt : |\_|\_|  
 Adresse Postale : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tél Fixe : ..... Tél Portable : .....

Autre Tél : ..... Email : .....

Situation familiale : ..... Nombre d'enfants à charge : .....

Possédez-vous le permis de conduire ? -----  oui     non  en cours

Possédez-vous un véhicule ?  oui     non

Etes-vous mobile ?  oui     non    Distance maxi : .....

Bénéficiez-vous d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.) ?

oui     non

Suivez-vous un traitement médical qui devrait nous être signalé ?  oui     non

Si oui, lequel : .....

Disposez-vous d'une mention sur votre casier judiciaire ?  oui     non

*(Question dans le cadre de l'intégration de stagiaire au sein de formation en établissement scolaire, code de l'éducation art 911-5)*

Comment avez-vous connu le GRETA de Rouen ?

- Facebook     Internet     Presse     Radio     Entourage     Organisme d'insertion     Pôle Emploi
- CAP Emploi     Mission Locale     Salons/Forum → Lequel? .....  Autres : .....

### Adresse des sites (retrait et dépôt des dossiers uniquement)

- Site de Mt St Aignan : 40 avenue du Mt aux Malades - 76 130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. : 02.32.82.89.89
- Site de Barentin : Avenue Aristide Briand- 76 360 BARENTIN - Tél : 02.32.94.94.32
- Site de Flaubert : rue du Mesnil Grémichon - 76 000 ROUEN - Tél : 02.35.12.87.60
- Site de Canteleu : Lycée G. Baptiste 41 route de Duclair - 76 380 CANTELEU - Tél : 02.32.12.55.14
- Site BTP Elec : 3 rue Paul Painlevé - 76 120 GRAND QUEVILLY - Tel : 02.32.66.61.00
- Site de Grand-Quevilly : 17 Avenue Franklin Roosevelt - 76 120 GRAND-QUEVILLY Tel : 02.32.11.01.06

## Votre parcours

### Formation scolaire

Formation ou diplôme (intitulé précis)	Etablissement ou organisme de formation	Année	Obtenu
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

### Expérience professionnelle (dont formations alternance et/ou stages en entreprise durant les 5 dernières années)

Entreprise	Année	Durée	Poste occupé



## Partie à compléter pour une Formation Continue

### Situation (au jour du dépôt de votre dossier)

Salarié (e)    Secteur d'activité .....

CDI       CDD       Intérim       CAE /CUI       Autre : .....

Demandeur à titre individuel

Demandeur d'emploi    Numéro d'identifiant : .....    Agence : .....

ARE       RSA       ASS       Autre       Aucun droit

### Pièces à joindre au dossier

- Curriculum Vitae à jour, daté et signé (obligatoire)
- Photocopie de la carte d'inscription Pôle Emploi (obligatoire)
- Photocopie de la dernière notification de droits (si indemnisation chômage)
- Photocopie du rejet ARE (si pas d'indemnisation chômage)
- Photocopies des bulletins de notes trimestriels de la dernière classe suivie (parcours diplômant) et relevé de notes du dernier diplôme préparé (obtenu ou non)
- Photocopie de la carte d'identité ou de résident (étrangers) (obligatoire)
- Fiche de prescription (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI, PLIE) (obligatoire)
- Photocopies des attestations de fin de stage (si formations suivies dans les 3 dernières années)
- Eléments de synthèse : bilans de compétences, ECCP, ENCG par exemple
- Décision MDPH (pour les personnes reconnues handicapées, uniquement)
- Pour les formations diplômantes, copie des dispenses ou bénéfices d'épreuves, équivalence de diplômes, (Rectorat), décision jury VAE

Je certifie exact les renseignements portés sur ce dossier

Le ..... Signature :



## Partie à compléter pour une formation en alternance

### ☞ Situation (au jour du dépôt de votre dossier)

Lycéen(ne)     Etudiant (e)     Salarié (e)     Demandeur d'emploi

Si lycéen ou étudiant, formation suivie : .....

Dans quel établissement ? .....

Si salarié ou demandeur d'emploi, dernier emploi exercé : .....

Si demandeur d'emploi, date d'inscription pôle emploi |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| N° d'identifiant : .....

### ☞ Dernier(s) diplôme (s) obtenu(s) ou en cours de préparation :

.....

### ☞ Expliquez votre choix de formation et vos démarches engagées pour y parvenir

.....

.....

.....

### ☞ Avez-vous déjà une entreprise d'accueil ?    Oui    Non

• Si oui nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : ..... Nom du Contact : .....

Si non, avez-vous déjà contacté des entreprises ?     Oui     Non

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? .....

J'accepte que mon Curriculum Vitae soit communiqué à des entreprises     Oui     Non

### ☞ Pièces à joindre au dossier

Copie carte nationale d'identité ou copie carte de séjour

Votre curriculum-vitae avec photo sur une page (photo non obligatoire)

Photocopie(s) du dernier diplôme obtenu et/ou relevé de notes correspondant

Photocopie(s) des bulletins trimestriels de la dernière formation suivie

Lettre de motivation, à l'attention du GRETA, décrivant votre projet professionnel, votre connaissance du métier, votre projet de formation, vos démarches réalisées ainsi que les raisons de votre choix pour une formation en alternance

Je certifie exact les renseignements portés sur ce dossier

Le ..... Signature :



**N'attendez pas d'avoir trouvé une entreprise, ni de connaître les résultats à l'examen pour nous retourner le dossier complété à :**

**GRETA DE ROUEN - 40 av du Mt aux Malades - 76130 Mt St Aignan**

**email : greta.rouen@ac-rouen.fr**

**Sans votre dossier complet, nous ne pouvons traiter votre candidature et vous faire bénéficier de nos contacts avec des employeurs potentiels.**



## Partie réservée à l'administration du GRETA

### **Projet de formation**

Dossier complet  Oui  Non

Date d'entretien .....

Positionnement  Oui  Non

• Si oui, intitulé du test : ..... Réalisé le : .....

Résultat : .....

.....

.....

.....

Dossier recevable  Oui  Non

Date de commission de recrutement : .....

Avis  Favorable  Défavorable  Report de décision

Préconisation si avis défavorable : .....

.....

.....

.....

Rémunération :

Sans  Région  Pôle Emploi  Entreprise  Autre : .....

Date prévue d'entrée en formation : .....

Le : ..... A : .....

Signature CFC ou Coordonnateur référent :

### **INFORMATIONS :**

GRETA DE ROUEN - 40 avenue du Mont aux Malades - 76130 Mt St Aignan

Tél : 02.32.82.89.89 / email : [greta.rouen@ac-rouen.fr](mailto:greta.rouen@ac-rouen.fr)

<http://greta.ac-rouen.fr/greta-rouen/>

Rejoignez-nous !



FCC00021



## FICHE DE SUIVI STAGIAIRE

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page below the title.

## RECRUTER UN SALARIE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Public

- ↳ Jeunes âgés de 16 à 25 ans
- ↳ Les adultes de 26 ans et plus inscrits au Pôle Emploi
- ↳ Bénéficiaires du RSA, ASS, ou AAH
- ↳ Personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion

### Type de contrat

- ↳ Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou Indéterminée (CDI)
- ↳ Contrat de 6 à 12 mois avec possibilité d'étendre à 24 mois selon accord de branche pour certains publics et certaines formations

### Rémunération

La **rémunération** varie en fonction de l'âge du bénéficiaire du contrat et du type de diplôme obtenu (à titre indicatif, sauf dispositions particulières de la branche professionnelle).

Age	Inférieur au Bac Professionnel	Egale ou supérieure au Bac Professionnel, titre ou diplôme à finalité professionnelle
Moins de 21 ans	55% du SMIC soit 806.64 €	65% du SMIC soit 953.03 €
21 ans et plus	70% du SMIC soit 1026.63 €	80% du SMIC soit 1173.29 €
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale prévue dans la Convention Collective de l'entreprise (si le stagiaire a 26 ans lors de la signature du contrat)	

Salaires mensuels bruts sur la base du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur une base de 35h/hebdomadaire (9,67 €/heure/brut).

**Le taux de rémunération change le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune.**

**Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.**

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat. Une convention collective, un accord de branche sur le contrat de professionnalisation ou le contrat lui-même peuvent bien sûr prévoir une rémunération plus favorable au salarié.

### Durée du travail

Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. **Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Le contrat peut être conclu à temps partiel.**

### Prise en charge

La formation est prise en charge par l'OPCA de l'entreprise : Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) collectent et gèrent les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Les critères et niveaux de prise en charge varient d'un OPCA à l'autre en fonction des priorités définies par les accords collectifs (branches, interprofessionnels, entreprises...). Le délai imparti aux OPCA est réduit à 20 jours après réception du contrat. A défaut d'une décision dans ce délai, la prise en charge est considérée acceptée et le contrat, déposé. Le contrat de professionnalisation, dit contrat de travail, doit être déposé dans les 5 jours pour instruction auprès des OPCA.

## Tutorat

L'employeur doit désigner un tuteur : celui-ci doit être volontaire, et justifier d'une expérience **d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée**. Le tuteur ne peut exercer simultanément ses fonctions à l'égard de plus de trois salariés (deux salariés si le tuteur est l'employeur). Pour certains OPCA, la formation de tuteur est obligatoire.

## Aides financières

**L'état, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation**

↳ Pour les bénéficiaires âgés de 16 à 44 ans, [application de la réduction des charges](#) dite **loi Fillon** (à titre indicatif entre 11 et 13% de charges selon l'effectif de l'entreprise)

### ↳ [Embauche PME :](#)

Les embauches réalisées par les PME à partir du **18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016** bénéficient durant les 2 premières années du contrat d'une prime trimestrielle de 500 euros, soit 4 000 euros au total.

<http://www.economie.gouv.fr/vous-orienter/entreprises/embauche-pme-prime-comment-recevoir>

↳ Des aides sont possibles pour les bénéficiaires **âgés de plus de 45 ans**, et les personnes ayant une **reconnaissance handicapée**. (Se rapprocher du Pôle Emploi et de l'AGEFIPH)

### ↳ [Indemnisation de la fonction tutorale](#)

(Sous réserve des dispositifs spécifiques mis en place par les branches professionnelles). La formation du tuteur peut être prise en charge dans la limite de 40 heures, sur la base d'un forfait horaire de **15 €**.

Les frais de dépense du tutorat peuvent être financés pendant 6 mois maximum, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à **230 €** par salarié en contrat ou en période de professionnalisation. Ce plafond est majoré de 50% (soit **345 €**) lorsque le tuteur :

- est âgé d'au moins 45 ans,
- ou qu'il accompagne soit une personne bénéficiant du [revenu de solidarité active \(RSA\)](#), de [l'allocation de solidarité spécifique \(ASS\)](#) ou de l'allocation aux adultes handicapés ([AAH](#)), soit ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion ([CUI](#)), soit une personne âgée de 16 à 25 ans sortie du système scolaire sans qualification.

## Deux contrats de professionnalisation successifs en CDD

Il est possible d'effectuer 2 contrats avec le même employeur, dès lors que la seconde qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première. L'OPCA agréé apprécie le caractère supérieur ou complémentaire de la qualification.

## Carte d'étudiant des métiers

Une carte d'étudiant des métiers est délivrée gratuitement aux salariés dont le contrat de professionnalisation a pour objet d'acquérir une qualification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et comporte une action de professionnalisation d'une durée minimale de 12 mois. Cette carte leur est délivrée par l'organisme de formation. En cas de rupture du contrat de professionnalisation, la carte est remise à l'établissement de formation, qui assure sa destruction. Cette carte permet à son titulaire de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.